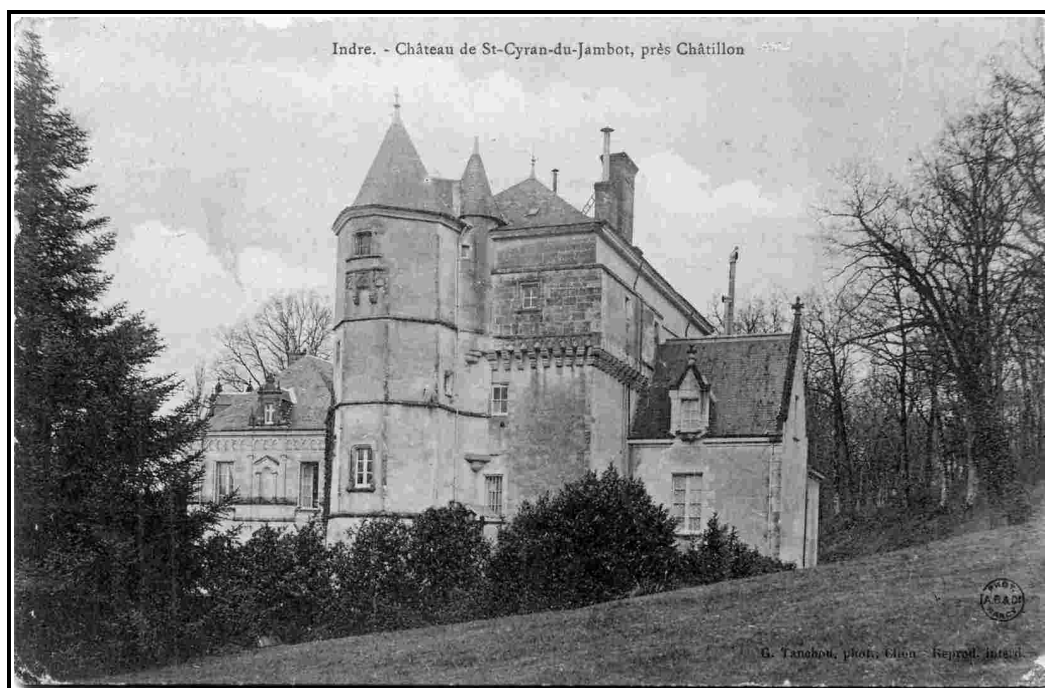


SAINT-CYRAN-DU-JAMBOT AU MOYEN ÂGE

Michaël Beigneux, novembre 2003



Dresser le portrait de la paroisse de Saint-Cyran-du-Jambot avant le début de la Guerre de Cent Ans (1337-1453) est un pari difficile tellement la documentation est rare, fragmentaire et de médiocre qualité. Nous avons à notre disposition trois copies de la fin du XVII^e siècle de chartes rédigées quatre siècles plus tôt, dont deux de l'abbaye cistercienne de Baugerais à Loché-sur-Indrois (fondée en 1153) et une de la Chartreuse du Liget à Chemillé-sur-Indrois, ainsi que quelques mentions sur des listes de paroisses, quelquefois avec le montant des taxes perçues par l'archevêché ou par la papauté. Nous pouvons ajouter quelques indications de témoins, des personnages liés directement ou non à l'histoire du village. De plus, la disparition d'une grande partie des archives de l'abbaye de Déols prive l'historien d'informations précieuses, notamment sur les affaires religieuses, ainsi que sur l'administration et la gestion de ses nombreux prieurés dont celui de Saint-Cyran. De plus, nous n'hésiterons pas à déborder sur les communes environnantes. Nous nous référerons exclusivement au terme de paroisse pour la période étudiée. En effet, il correspond à une entité sur laquelle la commune se calque presque trait pour trait à sa création en 1790. Après avoir dressé les grands lignes du paysage, nous aborderons la question de la formation du bourg, qui est aussi le siège de la paroisse.

Sur une zone frontalière marquée tour à tour par l'influence berruyère puis tourangelle, l'enchevêtrement des pouvoirs se remarque sur un peu moins d'une quarantaine de paroisses dont l'actuel canton de Châtillon, vers Buzançais et sur une partie de la Brenne. Avec Tours pour ce qui relève de la justice et Bourges pour les affaires religieuses, l'homme de Saint-Cyran connaît sans doute toutes ces subtilités. Il n'ignore pas non plus ses droits et ses devoirs, au moins les plus élémentaires, plus communément appelé la coutume et typique de la France du Nord. D'abord orale, la coutume commence à être rédigée vers le XIII^e siècle. A chaque région, un ensemble de principes fondamentaux consacré par une longue pratique est suivi. Par sa situation et par ses particularités, Saint-Cyran relève de la coutume de Touraine, toutefois avec certaines variantes locales, valables également pour l'ensemble de ce territoire entre Touraine et Berry.

De taille réduite, la superficie de la commune est actuellement d'environ 1421 hectares, autant que lors de la préparation du cadastre napoléonien en 1811. Mais ne voyons-nous pas dans le secteur d'autres paroisses à avoir cette particularité comme Saint-Médard avec environ 1260 hectares, Hervault avec environ 300 hectares, rattachée à Ecueillé en 1813 et en Touraine Vitray, rattachée à Saint-Hippolyte et Oizay sur la commune actuelle de Bridoré ? Elles se situent toutes sur une zone tampon entre la Touraine et le Berry, dont les limites ne sont fixées définitivement qu'à la fin du XVIII^e siècle. Habituellement, la superficie de certaines communes est au moins deux fois plus grande comme Arpheuilles, Clion, Fléré, le Tranger et Murs. Relevées par Elisabeth Lorans pour la région lochoise, ces entités de petite taille sont-elles un indice d'une création tardive, peut-être au XII^e siècle, par scission d'une partie du territoire d'une paroisse plus étendue ? Il est tentant de rattacher Saint-Cyran à ce même mouvement, sous l'influence de la puissante abbaye de Déols. La forme de la paroisse est régulière, un trapèze dont la limite au sud est constituée par un élément du paysage souvent utilisé comme tel, l'Indre. Il s'agit d'ailleurs du côté le plus long, sur environ 4.5 kilomètres à vol d'oiseau. La communication avec l'autre rive se fait par au moins deux gués. A la pointe sud, le gué de Toiselay marque la limite et permet la communication avec cette ancienne paroisse qui n'est plus désormais qu'un hameau de Châtillon-sur-Indre. Le deuxième, lui aussi disparu, se trouve à l'ouest, à l'emplacement du pont proche du moulin de Razeray. Un peu plus au nord, le Val aux Bœufs rappelle l'existence d'une activité très développée dans cette vallée, l'élevage. La présence des prairies naturelles, jusqu'à l'arrivée des prairies artificielles au XIX^e siècle, incite très tôt les communautés ecclésiastiques à les posséder, de même que les laïcs et parmi eux les plus puissants, les rois, qui possèdent une grande superficie à la limite méridionale de la commune, toujours surnommée la prairie du Roi. Elles sont l'objet de remembrements dont les modalités nous échappent. Elles sont utilisées de deux manières avec des variations possibles au cours du temps, soit pour la pâture au moment de l'embouche, un engraissement des bestiaux en une année avant la revente, soit comme prairies de fauche, les bestiaux en étant alors exclus.

Entre la vallée et le plateau, la zone intermédiaire à la pente plus ou moins forte, de 20 à 40 mètres de déclivité, abrite vraisemblablement des zones boisées, ressemblant moins à des futaies qu'à des taillis, comme l'indique le toponyme les Grandes Tailles au nord du lycée agricole, ainsi que les petits bois à proximité de Migny et de Chaudenay. Ces derniers correspondent vraisemblablement et au moins en partie aux anciennes réserves seigneuriales. La localisation des bois sur les zones à fort relief est valable aussi sur la commune de Saint-Hippolyte, dans la partie limitrophe avec Saint-Cyran. En effet, quelques mentions rappellent l'existence du bois de Ballon, d'une superficie d'un millier d'arpents en 1358, soit approximativement 500 hectares et dont il reste encore de nos jours quelques lambeaux entre la vallée, Ballon et le Donjon. Avec les défrichements opérés au XI^e et au XII^e siècle, tous ces bois ne sont pas clairement délimités et ressemblent plus souvent à des taillis entourés de landes et de brandes. De ce fait, la transition entre les terres cultivées et les bois est progressive. La communauté d'habitants de Saint-Cyran a peut-être à sa disposition, comme celle de la Chapelle Saint-Hippolyte, certaines de ces brandes, des communaux dont elle peut user pour le pacage des animaux.

Le plateau accueille quelques rares hameaux et une partie des zones cultivables, avec les grandes soles de culture, dans des proportions qui fluctuent au cours des siècles, mais avec une tendance générale au développement. Avant le XIX^e siècle, chaque domaine possède une zone de terres cultivables que l'exploitant soumet à un assolement le plus souvent triennal. Les gros blés (froment, seigle et orge d'hiver) sont suivis l'année suivante par les menus blés (avoine et orge de printemps), tandis que la troisième année, les terres se renouvellent sans cultures. Pendant cette phase importante, le terrain est retourné au moins deux fois. Il s'agit alors d'un guéret et non d'une jachère dans le sens contemporain du terme. Ce procédé est moins considéré comme une contrainte que comme une obligation. Par leur intrusion, les bovins et les ovins apportent la fumure nécessaire à ces terres qui ne connaissent pas encore d'autres formes d'engrais. Enfin, affirmer lequel du champ ouvert ou du bocage a la faveur du paysan est impossible. D'ailleurs, la variété du paysage, valable à l'échelle d'un pays, l'est aussi sûrement à l'échelle d'une simple paroisse.

La frange septentrionale, la plus étroite, est bordée sur un peu moins de deux kilomètres par un chemin qui met en communication deux lieux-dits qui sont d'anciennes dépendances de Baugerais : Lausanne

(anciennement Ozanne) et Grattepaille avec sa grange mentionnée en 1236. Quand on connaît l'activité incessante de ces communautés monastiques en matière de défrichements et l'influence importante de Baugerais dans cette zone et dans la vallée de Vitray, on est tenté de croire que le nord de la paroisse a été particulièrement modelé par le personnel attaché à cet établissement et dans une moindre mesure par les hommes de la communauté d'habitants de Saint-Cyran.

Des indices du travail de la terre comme les dîmes ou les terrages suffisent à prouver une mise en culture de certaines zones. Impôt théoriquement ecclésiastique, la dîme s'étend à toutes les productions agricoles comme les céréales, le vin et les animaux (seul le seigle apparaît dans les textes étudiés). Créée sous les carolingiens, elle reste encore partiellement perçue par des laïcs jusque vers la fin de l'Ancien Régime. Cet impôt est quérable et non portable, ce qui signifie que le bénéficiaire ou quelqu'un en son nom doit venir chercher le produit de la récolte dans le champ et le paysan ne peut pas rentrer la récolte tant que la part n'a pas été prélevée. Théoriquement au dixième, comme son nom l'indique, son taux est en fait très variable et généralement moindre. Elle est perçue chaque année, généralement à date fixe, au moment de la moisson. En 1223, Yvon Gastinelle, un viguier (officier de justice) de Châtillon, possède une partie des dîmes de la paroisse. Sur cette part il s'engage à donner 10 setiers de seigle aux moines blancs de Baugerais en échange d'un four qu'ils possédaient depuis une quinzaine d'années près de Châtillon. Remarquons que cet engagement porte sur une quantité d'une certaine importance. Nous ne connaissons que la valeur du setier de froment de Loches, qui représente environ 1.2 hectolitre avant l'adoption du système métrique en 1795 (le setier est variable non seulement dans le temps mais aussi d'une céréale à une autre).

Un terrage est mentionné en 1252. Comme la dîme, le prélèvement sur la récolte se fait en nature. En revanche, c'est un impôt traditionnellement seigneurial. A cette date, le chevalier Jean de la Roche et sa femme Agathe en possèdent au moins un qui n'est pas localisé. Il est dit qu'il est seigneur de Chilloe. S'agit-il de Chaillou, sur la commune voisine de Châtillon, même si ce lieu est désigné plus couramment au Moyen Age les Pruneaux ?

L'impôt est une chose, la taxe en est une autre. Tout aussi contraignante pour celui qui doit s'en acquitter, elle apparaît au hasard d'une charte, sous la forme d'un péage perçu par le seul possesseur de droits connu sur la paroisse et non des moindres. Il s'agit du seigneur de Montrésor, Geoffroy de Palluau, chevalier influent dans la région, dont les droits et les biens s'étendent sur des paroisses aussi éloignées que la vallée de l'Indre au sud, notamment à Châtillon et à Buzançais, à Luçay-le-Mâle sur la vallée du Modon et au nord, à Saint-Aignan, sur la vallée du Cher. A Saint-Cyran, il n'est pas précisé ce qu'il possède. Nous apprenons seulement qu'il se sépare d'une part ou de la totalité des revenus d'un péage, une rente fixe qu'il perçoit chaque année. Ce péage, sans doute relatif au passage de l'Indre grâce à un gué, se trouve-t-il à proximité de l'actuel moulin de Razeray ? En tout cas, le simple fait de le concéder doit rapporter une somme suffisamment importante pour constituer une largesse. En juillet 1208, il en fait don en même temps que quelques autres droits aux moines de Baugerais, ayant l'intention de faire le voyage pour Jérusalem peu après. A la fin du XIV^e siècle, le successeur de Geoffroy de Palluau ne possède plus rien à Saint-Cyran.

Après un rapide tour d'horizon de la paroisse, portons maintenant notre regard sur le siège administratif et religieux : le bourg. Il est peut-être aussi le pôle économique et commercial mais aucune mention de marché ou de foire n'a été détectée.

Connaître les modalités de l'évolution du bourg relève de la gageure. Hormis la carte de Cassini réalisée vers 1760 et le cadastre de 1813, aucun plan antérieur n'est disponible. Le bourg se constitue probablement au XI^e et au XII^e siècle, une période caractérisée par des défrichements intenses sur une grande partie de l'Europe occidentale et par une embellie climatique et démographique. Il apparaît en 1212 sous la forme Saint-Cyran de Chambot, de Gambot en 1252. De plus, à cette dernière date, il est associé au terme de paroisse, à considérer ici comme une preuve de son existence et non comme une date de naissance. D'ailleurs, ce bourg prend naissance sur une zone d'habitat plus ancienne, à courte distance d'un établissement gallo-romain observé près d'un gué. Ce léger glissement de l'habitat est peut-être à associer avec le souci de mieux

se protéger des inondations. Situé à quelques encablures de l'Indre, ce pôle se trouve non pas dans la partie centrale du finage (étendue de la paroisse) mais plutôt à l'une de ses marges. Cependant, n'oublions pas que les hameaux les plus éloignés se trouvent à une distance réduite étant donné la faible superficie, quatre kilomètres tout au plus.

Il est difficile de savoir lequel du prieuré ou du château a attiré inévitablement les hommes et les colons éventuels. Grâce à la documentation existante, il est aisé de militer en faveur de l'établissement religieux, qui est attesté au début du XIII^e siècle. Citée pour la première fois en 1212, l'église est probablement plus ancienne. Mais en l'absence de données archéologiques sur le site de l'église et du cimetière, il est impossible d'apporter un début de datation. Affirmer que la paroisse est créée vers le VII^e siècle, à l'époque où le culte de Saint-Cyran se répand en Berry est vain. En effet, cette affirmation est corroborée par une fondation plus légendaire que supposée vers 640 de l'abbaye de Saint-Cyran, sur la commune actuelle de Saint-Michel-en-Brenne. En 1327 apparaissent deux pôles religieux, non seulement la cure avec à sa tête le curé, appelé aussi chapelain, mais aussi un prieuré dédié à Saint-Pierre, avec un prieur, dépendant directement de l'influente abbaye de Déols et nommé directement par son abbé. Imaginer qu'à ces deux personnages correspondent deux églises ne peut pas être retenu, d'une part par l'absence de données textuelles et toponymiques, d'autre part par l'observation de quelques exemples rencontrés dans le secteur. A Ecueillé ou à Pellevoisin, le prieur ne possède pas d'église. Le prieuré n'est que le centre d'une exploitation agricole, commandé par un homme qui, très tôt, n'est plus tenu à résidence. Quelquefois, à des dates variables, les revenus de la cure et du prieuré finissent même par être réunis. Toujours en 1327, le curé et le prieur sont taxés à la même somme, indice probable que les revenus de ces deux établissements sont équivalents.

La présence du château, l'actuel établissement scolaire, situé à quelques dizaines de mètres au nord de l'édifice religieux, n'est pas assurée avant le XV^e siècle. Cette datation est confirmée non pas par les textes mais par l'architecture, plus précisément par une tour octogonale qui abrite un escalier en vis. La famille Guenand, pourtant présente à Préaux en 1268 avec Gui et Jean, chevaliers de leur état, mais aussi à Vitray avec Guillaume en 1333, n'est reconnue comme titulaire du fief qu'à partir du XV^e siècle. Très souvent, une paroisse peut abriter plus d'un pôle castral, avec un nombre qui varie au cours des siècles en fonction des fortunes diverses des châtelains ou des accidents dans les lignages.

A un peu plus d'un kilomètre à l'est du bourg, le château de Migny est attesté dès le XIV^e siècle, notamment par la datation de la tour rectangulaire ^[1]. De plus, une famille du même nom est connue dès le siècle précédent, notamment avec Bernard de Migny en 1202. Eugène Hubert mentionne également un certain Raoul de Migny, bailli de Touraine du temps de Saint-Louis (vers 1256-1260), mais en l'absence de références précises, nous n'avons pas pu vérifier l'information. Si son activité comme bailli est avérée, son prestige et celui de l'ensemble de sa famille grandit pendant cette période car comme officier royal d'épée, il peut rendre la justice dans l'étendue du bailliage et commander la noblesse, notamment lors des convocations pour le service militaire.

A propos de Chaudenay, le toponyme apparaît au XIV^e siècle. Quant au château, aucune indication écrite n'est antérieure au XVI^e siècle ^[1]. Au nord-est, faut-il associer la Motte Blanche à une ancienne motte castrale ou plus vraisemblablement à une configuration naturelle du terrain ? Tout proche, le Donjon, sur l'ancienne paroisse de Vitray, est le souvenir d'un lieu vraisemblablement fortifié, légué aux moines de Baugerais au début du XIII^e siècle.

Même en l'absence d'une documentation variée, nous admettons volontiers que le paysage, qui est la résultante des activités humaines passées et présentes et qui s'étale devant nos yeux, doit beaucoup à ces hommes qui ont vécu entre le XI^e et le XIV^e siècle. Ils ont créé certains chemins que nous empruntons encore, préparé des terres année après année, abandonné le défrichement dans les zones les moins aptes aux activités agricoles, construit une église disparue au XIX^e siècle, un château, leurs maisons soit dans le bourg, soit dans des habitats dispersés, un moulin à Razeray. Cependant, la peste noire qui débute vers

la fin des années 1340 et les épidémies qui reprennent, ainsi que la Guerre de Cent Ans avec son cortège de malheurs, vont engendrer des bouleversements démographiques radicaux. Par voie de conséquence, le paysage dans son ensemble va se modifier.

[1] :

« *Ce que les hoirs [héritiers] Jean Norment tiennent à foy de l'avouant [Jean de Pereaux] savoir les dimes des vignes de Chaudenay et de Magny en outre autant que le fief s'étend, les choses sises paroisse de Saint Ciran du Jambot et valant par an 40 sols de revenu* ». Source : A.D.I., 12 J 5 (transcription d'une charte du 11 octobre 1331, mercredi avant la Sainte-Luce).

Sur ce document retrouvé après la rédaction de l'article, outre que des vignes sont cultivées dans la zone désignée ci-dessus, nous avons la preuve que Chaudenay et Migny (Magny dans la transcription) existent déjà vers 1330. Cette mention de Chaudenay est également la plus ancienne à notre connaissance. Cela ne remet pas en cause les conclusions de la présentation proposée à propos de ces deux résidences aristocratiques.

Pour citer cet article (version .pdf en ligne depuis le 20 décembre 2009) :

http://michael.beigneux.chez-alice.fr/saint_cyran.pdf

Sources.

Archives départementales de l'Indre (A.D.I.) : H 979, grange de Grattepaille en 1236, charte manquante.

Archives historiques d'Indre-et-Loire (C.A.H.I.L.) : 8 M 96, poids et mesures en l'an VII.

Bibliothèque nationale de France : manuscrit latin 10044, f° 458 r° : famille Guenand en 1268.

Dom Housseau, collection de chartes sur le Maine, l'Anjou et la Touraine (microfilm à la bibliothèque municipale de Tours).

Vol. VI, n° 2260, péage en 1208 ; vol. VI, n° 2578, dîme en 1223 ; vol. VII, 3019, paroisse en décembre 1252.

Louis de Grandmaison (éd.), - *Cartulaire de l'archevêché de Tours*, mémoires de la société archéologique de Touraine, volumes 37 et 38, Tours, 1892 et 1894, vol. 38, p. 43 : bois de Ballon le 29 octobre 1358.

Mairie de Saint-Cyran-du-Jambot : cadastre napoléonien terminé le 20 septembre 1811 ; matrices cadastrales.

Bibliographie.

Collectif, - *Châteaux, manoirs et logis. L'Indre*, éd. Patrimoines et médias, Chauray, 1999, p. 74 : Migny ; p. 75 : Chaudenay et p. 78 : Saint-Cyran-du-Jambot.

Gérard Coulon, - L'implantation gallo-romaine dans la région de Châtillon-sur-Indre, dans le *bulletin de l'association patrimoine et histoire en Châtillonnais*, n°1, 1991, p. 3-8, p. 8 : vestiges gallo-romains près du gué de Saint-Cyran.

Stéphane Gendron, - *Les noms de lieux du Lochois*, Tours, juillet 1990, fig. p. 25 et p. 26 : Ballon ; p. 127 : le Donjon.

Eugène Hubert, - *Dictionnaire historique, géographique et statistique de l'Indre*, éd. Picard, Paris, 1889 : articles sur Saint-Cyran et Migny.

Marcel Lachiver, - *Dictionnaire du monde rural. Les mots du passé*, éd. Fayard, Paris, 1997 : nombreuses définitions.

L'hermite-Souliers (chev.), - *Histoire généalogique de la noblesse de Touraine (...)*, Paris, 1665, p. 279, 288-292, 552-553 : famille Guenand.

Elisabeth Lorans, - *Le Lochois du haut Moyen-Age au XIII^e siècle. Territoires, habitats et paysages*, Tours, 1996, p. 180 : paroisses d'Oizay et de Vitray fondées vers le XII^e siècle et fig. 54 p. 167.

Robert Nussard, - *Marches d'armes IV. L'héraldique médiévale en Touraine*, éd. le léopard d'or, Paris, 1989, p. 74 et planche III : famille Guenand.

Christian Poitou, - *Paroisses et communes de France. Indre. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique*, Paris, 1997 : fiche sur Saint-Cyran.

Maurice Prou, C. E. Perrin, J. de Fontréaulx, - *Pouillés de la province de Bourges*, tome IX, 2 vol., Paris, 1960-1962, p. 44 (subside de 1327), p. 145 (églises au XIII^e siècle).

Webographie.

http://www.histoirequebec.qc.ca/publicat/vol6num3/v6n3_9di.htm (Marcel Lachiver, la dîme aux grains, dans *la France agricole*, 14 mai 1993).

<http://gallica.bnf.fr/Fonds/ImagesZoom/077/07711539/0000001/carte.htm> (carte de Cassini, vers 1760, libre de droit).